

MAIRIE DE LAUZERTE

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du jeudi 22 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, Jean-Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

Etaient présents : Mmes BOILLON, CHAMBON, DELTEIL, DENIS, GUICHARD, MILLS, PARDO, TAURAN,
Ms AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE, PIERASCO

Secrétaire : Dominique DENIS

Compte rendu du 17 septembre 2015 :

Mme CHAMBON fait remarquer que Mme GUICHARD a donné procuration à Mme DENIS lors du conseil du mois de juillet.

Il convient donc de modifier le compte rendu :

« A 20h30 le compte rendu du 22 juillet est adopté par 3 abstentions DENIS, MILLS, GERVAIS 1
contre CHAMBON qui souhaitait apporter des précisions dans certains paragraphes. »

Comme suit : 4 abstentions DENIS, MILLS, GERVAIS GUICHARD.

Après modifications le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) MONTANT LOYER GÎTE COMMUNAL (ANNUUEL)

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer du gîte communal à 270€ par mois sur 12 mois par an.

Mme CHAMBON demande si le loyer sera indexé. Le loyer sera indexé annuellement sur la base des loyers commerciaux.

vote : 1 voix contre (M. JOFRE)
2 abstentions (Ms GERVAIS et PIERASCO)
12 voix pour

La mesure est adoptée.

2) VENTE BÂTIMENT BARRY-FORT

La Commune a reçu une offre d'achat de 10 000€ pour le bâtiment n°343 quartier du Barry-Fort.

Vote pour la vente du bien :

15 voix pour

La mesure est adoptée à l'unanimité.

3) ACHAT TERRAIN AULÉRY

La Commune a reçu une proposition de vente d'un terrain situé à Auléry, cadastré D359 et D360 de 12 220 m² au prix de 15 000€.

Monsieur le Maire propose l'acquisition de ce terrain pour les services techniques : dépose des déblais (une partie du terrain inondable aurait besoin de remblai), entreposage de matériaux, de déchets verts, emplacement pour broyer ces déchets.

Vote sur l'opportunité de l'achat :

7 voix contre (BOILLON, GUICHARD, JOFRE, MILLS, PARDO, PIERASCO, TAURAN)

2 abstentions (MAÎTRE, AUNAC)

6 voix pour

La mesure n'est pas adoptée.

4) MISE À L'ÉTUDE AVAP (AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Monsieur le Maire rappelle que le maintien du label "Plus beaux villages de France" pour Lauzerte est assorti de fortes réserves : requalification paysagère des entrées du village et multiplication des portes et fenêtres en PVC, travaux effectués sans autorisation d'urbanisme.

Un courrier envoyé aux propriétaires concernés leur demandera de se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France pour trouver une solution.

Monsieur le Maire propose la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) afin de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces publics. Cette aire comprendrait à minima la partie pavée sur le haut de Lauzerte.

Vote : adoption à l'unanimité.

5) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Tennis Club Lauzertin : 700€

Volley ball Lauzertin : 600€

Dansélite : 300€

Atelier Musical Européen : 1800€

Organum : 800€

Lauzert'in (association des commerçants) : 500€

Association Signes et Jeunesse : 120€

Amicale des sapeurs-pompiers : 2309€

Association de Parents d'Elèves du Collège Pays de Serres : 153€

Association de Sauvegarde et d'Animation du Patrimoine du Pays de Lauzerte : 3300€

Colline enchantée : 500€

Association climatique moyenne Garonne : 150€

Moto Loisirs : 1500€

Vote : adoption à l'unanimité.

Ms BEZY et MAÎTRE, Mme PARDO se sont absentés lors du vote des subventions pour les associations dont ils sont membres du bureau.

6) RÉSILIATION CONVENTION STATION BOUYGUES TÉLÉCOM PLACE DES CORNIÈRES

A l'issue des 15 années d'installation, la convention avait été dénoncée à l'unanimité par le conseil le 9 septembre 2015 au 31 octobre 2015.

La société Bouygues Télécom conteste la résiliation en arguant que la date de la validation par la préfecture était le 6 février 2001.

Dénonciation de la convention au 6 février 2016 :

Vote : 2 voix contre (M. JOFRE, Mme TAURAN)

13 voix pour

La mesure est adoptée.

7) GARANTIE D'EMPRUNT RECONSTRUCTION EHPAD

L'EHPAD de Lauzerte demande à la commune de se porter garant pour la totalité de l'emprunt de 250 000€ sur 7 ans au taux d'intérêt de 2,18% contracté auprès du Crédit Agricole.

Vote : adoption à l'unanimité.

8) JUMELAGE 31E RÉGIMENT DU GÉNIE

Vote : adoption à l'unanimité.

9) DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Recette supplémentaire de la taxe additionnelle aux droits de mutation : 20 800€ budgétés en fonctionnement. Le crédit correspondant est viré à la section d'investissement :

- frais d'étude AMI + 26 600€

- subvention Etat-AMI + 5 800€

Vote : adoption à l'unanimité.

Questions diverses :

- M. JOFRE revient sur le label "Plus beaux villages de France" en nous informant que 3 communes ont été récemment déclassées.
- Remarque est faite que les importantes contraintes sur la zone artisanale peuvent décourager de futures entreprises.
- Mme MILLS propose un calendrier 2017 des plus belles façades (une photo présentée par mois) pour que les Lauzertins prennent conscience de la valeur de leur patrimoine.
- Mme CHAMBON demande où en est le projet de déménagement du bureau de poste. Monsieur le Maire a reçu deux délégations de La Poste, un dossier va être soumis aux dirigeants.
A partir du 1er janvier le bureau de poste de Lauzerte sera fermé le mercredi après-midi.
- Les nouveaux appartements de l'immeuble ROUZZEAUD seront terminés prochainement, une commission d'attribution va se réunir (le montant des loyers sera fixé par Tarn & Garonne Habitat).
- Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de M. l'Inspecteur d'Académie l'informant du risque de fermeture d'une classe si les effectifs continuent à diminuer.
- Des travaux sur les façades et l'isolation sont prévus au lotissement des Nauzes par Tarn & Garonne Habitat.
- M. Gervais signale une fissure dans le mur du cimetière de Cadamas.
- Monsieur le Maire nous informe que dans le nouveau découpage proposé par le M. le Préfet, notre Communauté de Communes ne sera pas obligée de fusionner. (25 ha au km²)
- M. JOFRE déplore la suppression par la communauté de communes de l'enveloppe "travaux imprévus" pour les travaux de voirie.
- Mme BERTELLO, secrétaire de mairie, n'a pas eu de réponse intéressée à l'offre d'achats groupés qu'elle avait proposée aux autres communes de la Communauté de Communes pour les défibrillateurs. Il y aurait une possibilité d'aide financière de l'assurance liée à la formation reçue par les employés de la mairie.
- Mme CHAMBON a été interpellée par des habitants qui ont confondu transfert de compétences de la médiathèque avec un éventuel déménagement.
- M. GERVAIS a connaissance d'une personne qui a vu une augmentation de 500% de sa taxe foncière. Le service des impôts l'a renvoyé vers la commune. Le cas va être étudié.
- Les travaux de la rue de la Mairie créent des problèmes de circulation, des automobiles prennent les sens interdits, la signalisation est-elle suffisante ? Des automobilistes ont été vus déplaçant les barrières.

Séance levée à 22h30

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le jeudi 26 novembre sauf changement.